



Société Québécoise pour la Défense des Animaux

**2287, avenue Old Orchard, bureau 4
Montréal (Québec) H4A 3A7
(514) 524-1970**

BULLETIN PRINTEMPS 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. Lettre du Président de la SQDA
2. Le poil est en vogue, même celui des autres!
3. Ottawa met fin aux tourments des chiens cobayes
4. L'expérimentation animale
5. Le financement

1. Lettre du Président de la SQDA

L'hiver est presque terminé et nous ne l'avons pas vu passer. Beaucoup de régions du Québec ne reçoivent plus la même quantité de neige comme par le passé. Plusieurs québécois s'en accommodent très bien alors que d'autres qui raffolent des sports d'hiver trouvent l'hiver trop court. Le printemps est à nos portes et nous espérons qu'il ne se fera pas trop attendre. Personnellement, le printemps est une saison pleine de vie à cause du réveil de la faune et la flore. D'ailleurs, certains ours sont déjà sortis de leurs tanières, ce qui est beaucoup plus tôt qu'à l'habitude. De plus, au cours du printemps, les journées sont de plus en plus longues et nous pouvons profiter pleinement d'une saison avec nos animaux de compagnie préférés.

Le thème de ce bulletin est centré sur la maltraitance des animaux dans les entreprises qui, sans morale aucune, les utilisent dans le cadre de leurs opérations et de leur recherche pour créer et tester de nouveaux produits. Le premier sujet est celui de l'élevage des animaux pour le commerce de leur fourrure. Alors que je croyais le combat terminé et qu'il y avait de moins en moins de produits confectionnés avec de la fourrure sur le marché, une étudiante de Québec me réveille et m'envoie un article intitulé : Le poil est en vogue, même celui des autres! De plus, histoire de tourner le fer dans la plaie, le Journal de Montréal du 12 février dernier mentionne que, selon Statistique Canada, le nombre de peaux produites en 2014 était de 3,4 millions alors qu'en 2013, il était de 2,8 millions, soit une augmentation de 20 %. Il n'en fallait pas plus pour que je retourne aux barricades et prépare la SQDA pour la prochaine saison d'hiver. Faites de même dans votre région et votre entourage.

Dans un deuxième volet, je vous annonce qu'Ottawa a décidé de mettre fin aux tourments des chiens cobayes dans le milieu de la recherche scientifique sur les pesticides. C'est une bonne nouvelle, mais il y a encore beaucoup de travail à faire si on la compare avec l'article ci-joint sur l'expérimentation animale dans les entreprises pour la recherche et l'amélioration de leurs produits. Dans ce cas aussi, je pensais que l'expérimentation animale avait diminuée au cours des années, mais je crois qu'il y en a encore beaucoup de représentations à faire dans le secteur public et privé pour corriger la situation. Cet article qui provient d'une étudiante de l'École secondaire de Rochebelle mérite notre attention. Cette dernière a produit en février 2016 dans le cadre d'un programme d'étude un travail sur la maltraitance des animaux qui comprend plusieurs sujets. Nous avons choisi comme sujet pour notre bulletin l'expérimentation animale pour ce bulletin et plus tard, nous aborderons les autres sujets selon leur priorité. Il est important pour les membres et les donateurs de la SQDA de porter une attention particulière sur cet article qui traite des conséquences de l'expérimentation animale. De plus, l'article vous conseille sur les moyens disponibles pour vous aider à prendre la meilleure décision et éviter de choisir des articles liés à la maltraitance animale.

Vous pouvez constater à la lecture des articles de ce bulletin qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer le bien-être et le sort des animaux, sensibiliser le public sur le monde animal et la cruauté envers les animaux, conserver le patrimoine animalier du Québec et améliorer les lois sur les droits des animaux.

En dernier lieu, nous vous demandons aussi d'être généreux en cette période de printemps et de nous envoyer un don, peu importe le montant, car toute notre action est bénévole. Comme vous pouvez le constater, j'ai trouvé des bénévoles pour m'aider dans les articles du bulletin et je les remercie infiniment. Je dois en choisir d'autres pour m'aider dans d'autres activités de la SQDA, telles que le choix de responsables des différentes régions du Québec. Si vous voulez faire du bénévolat, veuillez nous en informer sur le formulaire qui suit la partie Financement.

N'oubliez surtout pas qu'il est de la responsabilité des membres de la SQDA de toutes les régions du Québec de faire un geste pour le bien-être des animaux. « **Penser globalement et agir localement** », voilà la devise qu'il faut toujours avoir en mémoire pour la transformer en action concrète. **La plus importante responsabilité des membres est de lire ce bulletin, de le mettre en pratique et d'en diffuser l'information.**

Nous espérons que vous allez profiter au maximum de ce printemps avec vos proches et vos animaux de compagnie. Partez pour une randonnée dans la nature et vous allez pouvoir constater les changements énormes tant sur le plan de la faune que de la flore au printemps, une saison qui s'éveille pour laisser place à la vie.

En même temps, je vous souhaite de Joyeuses Pâques.

BONNE LECTURE.

Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA

2. Le poil est en vogue, même celui des autres !

TENDANCE MODE :

le poil est en vogue, même celui des autres !

1^{er} février 2016

par Kym Robillard

La mode n'est pas à l'abri de l'absurdité, c'est bien connu. Certaines tendances n'ont pas manqué de se faire remarquer, que ce soit en bien ou en mal. Néanmoins, l'une d'entre elles est, de loin la plus absurde de toutes ; celle de porter la peau d'êtres vivants sur soi, leurs fourrures plus précisément. En effet, la fourrure fait un triste retour sur les cintres des magasins de vêtements cette saison (*theguardian.com, 2015*). Plusieurs d'entre nous portent fièrement leur manteau à col de fourrure ou leur tuque à pompon en fourrure. Ces gens connaissent-ils vraiment les conséquences qu'entraîne l'achat d'un tel article ?

Jadis utile, désormais futile.

Il fût un temps où les vêtements de fourrure étaient effectivement une question de survie, surtout si on considère les hommes des cavernes, les Vikings, en passant par les Amérindiens et les coureurs des bois. L'animal était en liberté lorsqu'il était tué, puis sa dépouille était utilisée dans son intégralité ; la peau servait à se vêtir, la carcasse à se nourrir. Aujourd'hui, très peu de communautés vivent dans des froids extrêmes en ayant des ressources si limitées qu'elles justifient l'usage de la fourrure. Tout au long du dernier siècle, les produits synthétiques offerts par l'industrie du textile se sont grandement développés et améliorés, rendant ainsi la fourrure désuète. Le fait d'en porter aujourd'hui répond donc à un besoin de luxe et l'envie de se faire remarquer, et non plus de survie.

Un combat oublié.

Pourtant, le combat pour informer et sensibiliser les consommateurs à la dure réalité de la fourrure a bel et bien eu lieu il y a 25 ans de cela. En effet, le mouvement anti-fourrure est devenu une partie intégrante de la culture populaire au cours des années 1980-1990. Il naquit grâce aux campagnes contre l'abattage des phoques dans les années 1970, puis se développa en un mouvement plus global touchant tous les animaux utilisés pour leurs fourrures (*Emberly 1997*). Vous-même ou vos parents s'en souviennent peut-être? Aujourd'hui, ce combat éthique a malheureusement été mis aux oubliettes par la nouvelle génération, et l'industrie s'en frotte avidement les mains.

Le Guantánamo des bêtes.

En 2014, on comptait un total de 287 fermes d'élevage de visons et de renards au Canada, dont 26 au Québec (*Statistique Canada, 2015 ; furbearerdefenders.com*). Sur ces fermes, le bien-être de ces animaux est laissé pour compte. Selon plusieurs experts ayant visionné des vidéos tournées sur des fermes d'élevage canadiennes, leurs conditions de vie sont misérables ; « *L'eau, lorsqu'il y en a, semble contaminée par des matières fécales et être difficile d'accès pour plusieurs renards* » affirme Sherri Cox, docteure en médecine vétérinaire de l'Ontario. Sara Shield, docteure en comportement animal et chercheuse, déclare, quant à elle que « *les cages qu'on nous montre sont sales, surpeuplées et n'offrent pas suffisamment d'espace à chaque individu. À cause de cet environnement pauvre et restreint, plusieurs animaux ont développé des comportements stéréotypés ; un type de mouvement anormal, répétitif et invariable qui apparaît chez les animaux confinés dans des endroits qui ne répondent pas à leurs besoins naturels* » (*finilafourrure.com*). On parle donc de conditions de vie bien loin de celles minimalement requises pour le bien-être d'un animal, quel qu'il soit. Tolérez-vous de telles conditions pour votre chien ou votre chat ? Alors, pourquoi donc l'accepter, et même l'encourager pour accessoriser vos vêtements de manière aussi futile?



www.finilafourrure.com

La limite du tolérable a largement été dépassée. Pour la mise à mort, les visons sont endormis au monoxyde de carbone dans leur cage grâce à



www.furbearerdefenders.com

une unité mobile. Les renards, quant à eux, n'ont pas cette chance ; ils sont électrocutés à l'aide de deux électrodes, l'une placée dans la bouche, puis l'autre dans l'anus. L'électrocution peut nécessiter jusqu'à 10 secondes avant de tuer complètement l'animal (*truthaboutfur.com*). Ces méthodes sont propres aux fermes canadiennes. Cependant, plusieurs compagnies de vêtements achètent leur fourrure de la Chine, de la Russie, ou encore d'autres pays où les conditions de détention et d'abattage des animaux sont encore moins humaines.

Le piège à surprises

Concernant le trappage, les pièges pour les petits animaux sont conçus afin de tuer l'animal sur le coup... en théorie. Pour les animaux plus grands, tels que le coyote ou le lynx, le piège vise à le maintenir sur place jusqu'à ce que le chasseur fasse sa « tournée de pièges » et l'abatte (*truthaboutfur.com*). Bien sûr, les surprises ne sont pas rares. Plusieurs autres animaux sauvages peuvent s'y prendre, qu'il s'agisse d'une espèce rare, de rejets, ou même d'animaux de compagnie. Selon des trappeurs dont je tairai les noms ici, il arrive parfois que l'animal piégé, désespéré de retrouver sa liberté, s'arrache délibérément la patte afin de sortir du piège.



www.finilafourrure.com

Les alternatives

Comme l'industrie de la fourrure et la souffrance qu'elle occasionne à nombre d'êtres vivants sont bien souvent mal connues par les consommateurs, la fourrure fit un retour en force dans le monde de la mode (*theguardian.com, 2015*). Pourtant, des options bien plus qu'acceptables sont accessibles et abordables ; choisir des vêtements et accessoires sans fourrure, ou en fourrure synthétique. La fourrure recyclée est également un choix possible, bien qu'elle soit plus difficile à trouver.

Acheter c'est voter !

Sachant donc que d'acheter de la fourrure, c'est prendre part à une industrie désuète qui génère d'intolérables souffrances parmi les animaux, achèteriez-vous des produits *Rudsak* ou un manteau *Canada Goose* à présent ? Il est primordial de connaître les conséquences de ses choix, et l'achat d'articles de fourrures en comporte trop. La nouvelle génération de jeunes consommateurs doit prendre conscience que le superbe collet de fourrure sur un manteau convoité a été obtenu en scalpant la peau d'un renard ayant vécu une vie de misère et s'étant achevé de façon horrible. En 2016, il s'agit d'une industrie immorale et rétrograde qui n'a plus sa place dans tout pays qui se dit développé. En termes de consommation, acheter c'est voter; ce dicton prévaut dans oh combien de domaines ! À vous maintenant de l'utiliser à bon escient pour entamer le changement !

Références

- Sites et pages web
- www.finilafourrure.com/fr/experts/
 - www.truthaboutfur.com/en/qa
 - www.furbearerdefenders.com/the-issues/fur-farming
 - www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=eng&retrLang=eng&id=0030015&pattern=fur&csid=
 - <http://www.theguardian.com/fashion/2015/mar/25/fur-trade-booming-fashion-catwalks>
- Livre Emberley, J. (1997). **The Cultural Politics of Fur**. Cornell University Press

Détaillants d'articles sans fourrure

- www.furfreeretailer.com/shop.php?country=CA
- www.furbearerdefenders.com/what-we-do/anti-fur-campaign/what-you-can-do

Kym Robillard

Bénévole et militante pour le droit animal

3. Ottawa met fin aux tourments des chiens cobayes

Enfin, une bonne nouvelle! Le Journal de Montréal du 7 mars dernier nous informe que Santé Canada mettra fin aux tests obligatoires d'un an effectués pour évaluer la toxicité des pesticides.

Cette décision va permettre de sauver une centaine de chiens, des beagles utilisés comme cobayes, d'une mort certaine. Selon M. Troy Seidle de la Humane Society International de Toronto, les beagles ont toujours été les chiens de choix pour les tests de pesticides, car ce sont des animaux dociles; c'est une convention scientifique, a-t'il ajouté. Je vais passer outre à la façon dont ces chiens étaient utilisés lors des tests, car je la considère barbare.

Il est cependant important de noter que la pertinence du test de pesticides d'un an sur des chiens est remise en question. Les États-Unis y ont mis fin en 2007 et l'Union européenne peu de temps après. On peut se poser la question suivante : Pourquoi le Canada se réveille-t-il aujourd'hui alors qu'il aurait dû être un leader dans ce domaine vu qu'il est considéré comme un pays où il fait bon vivre? Certainement pas pour les beagles!

Comme vous allez pouvoir le constater dans le prochain article sur l'expérimentation animale, le travail n'est pas terminé et il faut continuer notre action positive dans ce domaine.

Références

Le Journal de Montréal en date du 7 mars 2016, Agence QMI

Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA

4. L'expérimentation animale

Chaque année, une centaine de millions d'animaux sont utilisés dans le monde afin d'effectuer des expériences en laboratoire (1). Seulement aux États-Unis, environ 210 animaux meurent chaque minute dans des laboratoires (2). Ces expériences ont pour fins de tester principalement des produits médicaux et cosmétiques. Les animaux les plus utilisés sont les singes, les rats, les lapins, les chats et les chiens (3). Ils peuvent être recueillis dans des refuges, capturés dans la nature ou bien simplement nés d'un parent vivant déjà dans un laboratoire. Cependant, ces pratiques ne se font pas sans souffrance pour les animaux comme vous allez pouvoir le constater.

Dans le cas du rat, dans les études sur la douleur par exemple, on les électrocute, on leur coupe des membres ou on les pose sur une plaque chauffante (4). Pour les chiens, ils sont souvent utilisés pour des expériences en toxicologie (5). Donc, le vivisecteur (nom donné à celui qui expérimente sur un animal) injecte au chien une substance toxique, un pesticide par exemple, et on observe les répercussions sur ce dernier. Il ne sera pas surprenant que ce dernier meurt empoisonné, ce qui m'a grandement attristé. En ce qui concerne les chats, beaucoup sont achetés par les universités afin de les disséquer pendant des classes (5). En fait, les chats et les chiens sont pour la grande majorité achetés à bas prix dans les refuges.

Plusieurs moyens existent afin de ne pas encourager les expérimentations sur les animaux. Effectivement, plusieurs compagnies de cosmétiques en pharmacie et haut de gamme refusent les expérimentations sur les animaux. On retrouve entre autres NYX Essence, Physicians Formula, Urban Decay, et Anastasia Beverly Hills (6). Il n'y a pas seulement les compagnies de cosmétiques, il y a aussi les compagnies de produits de beauté en général (produits pour les cheveux, soins de la peau, etc.), les produits pour l'entretien de la maison et pour les salles de bain. Puisqu'aucun moyen n'existe pour savoir si une compagnie opte ou non pour l'expérimentation animale en regardant seulement l'étiquette du produit, le site Web de PETA, duquel provient la majorité de nos références, permet de rechercher le nom de n'importe quelle compagnie afin de savoir si celle-ci est ce que l'on appelle en anglais, Animals cruelty-free, c'est-à-dire sans cruauté envers les animaux. Il suffit seulement de ne pas acheter des produits provenant de compagnies qui pratiquent des expérimentations sur les animaux et le tout est joué.

Travail d'étude intitulé : La maltraitance des animaux, février 2016

Éloïse Bouchard-Guérin

Bénévole et étudiante ayant à cœur la défense des animaux

(1) Ricard Mathieu, Plaidoyer pour les animaux, Allary Editions, 2014, p. 93

(2) PETA, Pledge to be Cruelty-Free, 3 janvier 2016

(3) PETA, Animals Used for Experimentations, 3 janvier 2016

(4) PETA, Mice and Rats in Laboratories, 3 janvier 2016

(5) PETA, Cats in Laboratories, 3 janvier 2016

(6) PETA, Cruelty-Free Companies by product type : Cosmetics, 3 janvier 2016

5. Les sources de financement

Nous sommes des bénévoles qui travaillons pour la cause des animaux. Cependant, nous avons besoin de fonds pour réaliser certaines activités qui permettent de remplir notre mission axée sur le bien-être des animaux. Voici quelques sources de financement :

MEMBRES ET DONATAIRES DE LA SQDA

Pour devenir membre de la SQDA et participer à la cause animale, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et envoyer votre chèque à l'adresse mentionnée sur le formulaire annexé. Il ne vous en coûtera que 20 \$ annuellement pour promouvoir le bien-être des animaux. Vous pouvez aussi faire un don que vous soyez membre ou non.

LOTOMATIQUE

Pour ceux et celles qui achètent à l'occasion des billets de Loto-Québec, seuls ou en groupe, n'oubliez pas que vous pouvez nous aider financièrement en vous abonnant à Espace jeux (anciennement Lotomatique), un moyen simple et sécuritaire qui protège vos gains ou ceux des membres de votre groupe sans aucuns frais additionnels.

Cependant, il y a eu un changement important dans ce domaine depuis le début de l'année 2013, car il faut maintenant s'abonner sur internet via www.espacejeux.com . Vous devez aller sur le site, devenir membre et prendre des billets de n'importe laquelle des loteries. **Il est important d'indiquer le numéro d'organisme sans but lucratif (OSBL) de la SQDA pour les loteries, soit le sda079.** La demande de numéro pour un OSBL ne s'affiche que si vous prenez des billets pour 6 mois et plus. Alors, si voulez participer de cette façon à une cause qui vous tient à cœur, n'hésitez pas à vous abonner en ligne à www.espacejeux.com . Pour information, composez le 1-877-999-5389.

CENTRAIDE

Nous remercions tous ceux et celles qui choisissent CENTRAIDE, un système de prélèvement à la source disponible chez les employeurs, pour faire des dons à la SQDA. Cette campagne se fait au cours de l'automne et elle est très populaire.

DONS ET LEGS AU DÉCÈS

À l'occasion, nous recevons des dons et des legs lors du décès d'un membre ou d'un donateur. Ainsi, si vous avez prévu de laisser un certain montant à des organismes de charité, nous espérons que vous aurez une petite pensée pour nos amis les animaux. Nous vous rappelons que ces dons ou legs à des organismes de charité reconnus sont déductibles de vos impôts et que des dons ou legs en nature, comme des transferts d'actions de compagnies, des propriétés de tableaux, etc. peuvent donner droit à des avantages fiscaux additionnels pour vous et votre succession, ce qui réduit de beaucoup le coût réel de votre geste tout en améliorant le bien-être et le sort des animaux.